

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle  
n° F-06-C-1536 du 27 octobre 2006**

**Organisme désigné par  
le Ministère chargé de l'Industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/G021104-D2**

**Séparateur de gaz PERNIN équipements  
modèle SG45E**

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANTS :**

ACTARIS US Liquid Measurement Inc, NEPTUNE Division, 1310 Emerald Road, Greenwood, Etats-Unis d'Amérique

PERNIN équipements, 104 rue de Stalingrad, 93100 MONTREUIL

**DEMANDEUR :**

PERNIN équipements, 104 rue de Stalingrad, 93100 MONTREUIL

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 94.00.522.001.0 du 29 avril 1994 <sup>(1)</sup> relatif au séparateur de gaz PERNIN équipements modèle SG45E.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques du séparateur de gaz faisant l'objet du présent certificat sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/G021104-D2, chez les fabricants et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 29 avril 2014.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

<sup>(1)</sup> : Revue de Métrologie, avril 1994, page 336.